

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
MAIRIE DE ROSCOFF**

**- DÉCISION -**

**DECIS : 2021-27**

**OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

La Maire de la Ville de Roscoff,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 concernant la délégation de compétences du conseil municipal à la Maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer chaque année les tarifs de l'accueil de loisirs,

**DÉCIDE**

Article 1 :

Après avis de la commission jeunesse, affaires scolaires et périscolaires réunie le 18 mai 2021, les tarifs de l'accueil de loisirs sont maintenus comme suit à compter du 01/07/2021 :

ALSH		
LISTE QF	1/2 Journée	Journée
0 à 650	4,00 €	7,00 €
651 à 1000	5,50 €	10,50 €
1001 à 1300	6,70 €	13,40 €
1301 et + et non renseignés	7,75 €	15,50 €

Article 2

La Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et transmise :

- Au représentant de l'Etat,
- Au comptable de la collectivité.

La Maire certifie que la présente décision a été  
publiée le 5 juillet 2021  
La Maire,



ROSCOFF, le 5 juillet 2021  
La Maire,

